



PETITE ENFANCE

## UNE EXPERTISE AU SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

**E**n milieu rural, les structures d'accueil pour les tout-petits sont encore trop souvent insuffisantes et éloignées. Depuis plus de 30 ans, Familles Rurales offre aux parents des solutions adaptées à leurs besoins mais aussi à l'ambition et aux moyens de chaque territoire. Des accueils collectifs et individuels, des gardes d'enfants à domicile, des services itinérants et des actions parentalité ! Dans toute la France, l'offre petite enfance assure un cadre bienveillant et propice au développement harmonieux des enfants.

### UNE OFFRE D'ACCUEIL PLURIELLE

Familles Rurales propose des structures qui se caractérisent par leur diversité et la pluralité de leurs modes d'accueil. Elles peuvent assurer l'accueil collectif et/ou individuel, être itinérantes, en partenariat avec des collectivités et/ou des entreprises et des acteurs locaux (CAF, MSA, Conseil départemental,...)

#### Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Les EAJE sont des établissements collectifs accueillant des enfants de moins de 6 ans :

- **La halte-garderie** propose un accueil occasionnel ou ponctuel de quelques heures, à des moments précis de la semaine ou du mois. Ce mode d'accueil permet aux parents de disposer d'une solution pour effectuer des démarches, rechercher un emploi ou encore de socialiser l'enfant gardé par ses propres parents.
- **Le multi-accueil** associe différents types d'accueil : accueil régulier collectif et un accueil occasionnel type halte-gar-

derie, accueil collectif et familial. La combinaison des modes d'accueil permet aux familles d'un même territoire de trouver des réponses à leur besoin.

- **Le service d'accueil familial ou crèche familiale** est un accueil d'enfants au domicile d'assistant(e)s maternel(le)s avec des temps collectifs pour favoriser leur socialisation.
- **La micro-crèche** est une structure adaptée aux besoins des territoires les moins peuplés dont la capacité est limitée à 10 places.

#### Relais d'Assistant(e)s Maternel(e)s (RAM)

Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(e)s est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Les assistants maternels bénéficient d'un soutien et d'un accompagnement dans leur pratique quotidienne, peuvent s'y rencontrer et échanger leurs expériences.

## Maison d'Assistant(e)s Maternel(e)s (MAM)

Ce mode d'accueil permet à deux, au minimum, et jusqu'à quatre assistants maternels agréés de se regrouper au sein d'un même local. Ils peuvent y accueillir chacun au maximum quatre enfants simultanément, en fonction de la capacité d'accueil du local et de l'autorisation individuelle d'accueil de chaque assistant maternel.

## Garde d'enfants à domicile

L'offre de garde d'enfants à domicile proposée par les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) est complémentaire de l'offre d'accueil collectif et permet aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle en s'adaptant avec souplesse à l'organisation de chaque famille. Elle peut ainsi s'exercer aux horaires habituels (sortie d'école, etc.) comme à des horaires atypiques (périscolaire, soirée, nuit).

## Services itinérants

Certains modes d'accueils peuvent être itinérants (halte-garderie, ludobus, Relais d'Assistant(e)s Maternel(e)s, etc.) et s'arrêter chaque jour de la semaine dans un village différent en fonction des besoins des familles.

## Nos 10 engagements qualité

Les « Engagements Qualité Familles Rurales » répondent à un contrat entre les familles, les partenaires et la structure ou le service d'accueil de la petite enfance, et respectent la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

- 1 - Proposer un lieu et des activités qui garantissent le bien-être de l'enfant
- 2 - Offrir un accueil et un accompagnement à tous les parents
- 3 - Créer du lien dans la famille et entre parents
- 4 - Impliquer les parents dans la vie de la structure
- 5 - Disposer d'équipes compétentes et engagées
- 6 - Gérer la structure de façon transparente et désintéressée
- 7 - Maintenir un respect strict des règles de sécurité, d'hygiène et d'alimentation
- 8 - Proposer un accueil de proximité adapté aux réalités locales
- 9 - Développer un partenariat avec les collectivités et les institutions sociales
- 10 - Adopter un fonctionnement respectueux de l'environnement

## UN ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS AU QUOTIDIEN

Outre les solutions d'accueil, Familles Rurales propose aux parents un accompagnement au quotidien par la mise en place des actions parentalité à la fonction parentale telles que :

- **Café des parents** : ces temps d'échanges conviviaux entre les professionnels et les parents permettent de créer du lien mais aussi d'échanger entre parents sur des sujets variés.
- **Débats et réunions d'information** sur des thématiques telles que le sommeil, l'alimentation, les émotions... en fonction des besoins des parents.

Familles Rurales développe aussi des lieux pour favoriser l'échange entre parents et enfants :

- **Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP)** : un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.
- **Ludothèques et espaces jeux** où parents et enfants peuvent partager ensemble des moments de détente.



## UN ACTEUR RECONNU POUR VOUS ACCOMPAGNER

Familles Rurales accompagne les parents, les collectivités et les associations qui souhaitent proposer des solutions d'accueil pour les jeunes enfants. Son expérience et son habileté à adapter les services aux besoins des familles et aux spécificités des territoires sont reconnues par l'ensemble des partenaires institutionnels de la petite enfance : CNAF, CAF, PMI, MSA... Depuis 2013, les structures petite enfance sont inscrites dans le cadre des « Engagements Qualité Familles Rurales ». Ce socle de qualité et de sécurité constitue un contrat entre les familles, les partenaires et la structure ou le service d'accueil de la petite enfance.